

2021-UNAT-1161, Asr Ahmed Toson

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a tenu que Undt a commis une erreur en droit en ce qui concerne sa conclusion selon laquelle la deuxième décision de renouveler la nomination à durée déterminée de l'appelant a remplacé la première décision de renouveler sa nomination (la décision contestée). Néanmoins, Unat a jugé que cette conclusion n'était pas dispositive de l'appel en faveur de l'appelant, car sa demande n'était pas recevable au motif d'une autre base de la moments. Unat a jugé que la décision contestée de renouveler sa nomination à durée déterminée de trois mois au lieu de deux ans ne constituait pas une décision administrative appellable pour la simple raison que la décision l'avait avantage rendez-vous. Unat a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les autres motifs d'appel avancés par M. Toson. Sur la question de savoir si le juge UNDT aurait dû se récuser de l'audience, Unat a jugé qu'il ne permettrait pas que la question soit soulevée pour la première fois en appel, tout en déclarant qu'il n'avait pas conclu que le juge en question avait, ou semblait avoir un conflit d'intérêts l'empêchant de juger indépendamment et impartialement l'affaire devant elle. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Toson a contesté la décision de renouveler sa nomination à durée déterminée de trois mois au lieu de deux ans. UNDT a constaté que la demande n'était pas à recevoir.

Principe(s) Juridique(s)

Une décision administrative appelée est une décision dans laquelle sa caractéristique clé est la capacité de produire des conséquences juridiques directes affectant les conditions de nomination d'un membre du personnel. Lorsque la décision administrative contestée cesse d'avoir un effet juridique, la décision a été

rendue OOT et il n'y a plus de problème en direct sur lequel l'UNT ou UNAT est compétent pour porter un jugement. Tout comme une personne peut ne pas porter plainte sur une controverse déjà résolue (res judicata), il ne devrait pas non plus de poursuivre une affaire lorsque la controverse est résolue pendant sa durée.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

N / A

Applicants/Appellants

Asr Ahmed Toson

Entité

FNUP

Numéros d'Affaires

2020-1498

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2023

President Judge

Juge Raikos

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Non-renouvellement

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 8.3

TCNU Règlement de procédure

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 4.9

UNRWA Circulaires du personnel de la région

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Code de conduite des juges du TCNU et TANU

Jugements Connexes

2020-UNAT-1073

2020-UNAT-1004

2019-UNAT-967

2017-UNAT-763

2016-UNAT-708

2016-UNAT-709

2017-UNAT-742

2020-UNAT-1055

2016-UNAT-626

2010-UNAT-049